



## Course de serveuses et garçons de café Samedi 27 Août 2022

Clôture des inscriptions le 20 août 2022 par courrier: (le cachet de la poste faisant foi):

Comité des fêtes de la ville de Belfort

4 rue des Nouvelles

90000 Belfort

Par courriel: [comitedesfetesdebelfort@gmail.com](mailto:comitedesfetesdebelfort@gmail.com)

Tel: 07 87 11 14 94

**Toutes les informations ci-dessous doivent être impérativement renseignées**

Nom et Prénom du candidat(e) : .....

Sexe: F M

Age (jj/mm/aa) : ...../...../.....

Mail : .....

Téléphone : .....

Nom et adresse de l'établissement représenté pendant la course :  
.....  
.....

Nom de l'employeur : .....

### FRAIS DE DOSSIER: 5€

**L'établissement certifie que les informations ci-dessus sont exactes. Seul l'établissement sélectionnera son ou ses candidats, aucune contestation sur son choix ne sera retenue**

Fait à-----le ---/---/-----

Le candidat (signature)

Signature et cachet de l'employeur

En signant le bulletin d'inscription à la course de serveuses et garçons de café 2020, vous vous engagez à ce que votre nom, prénom, établissement, employeur et image soient diffusés par le Comité des fêtes de la ville de Belfort, sur le site internet de la course, sur les réseaux sociaux Facebook, Twitter, Instagram...ainsi que sur les supports nécessaires à la promotion de l'évènement Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée. Ces données seront uniquement conservées pour la bonne gestion de la course. Vous disposez d'un droit d'accès de rectification et d'opposition pour motifs légitimes, par courriel:comitedesfetesdebelfort@gmail.com

### Article 1 Organisation

Le comité des fêtes de la ville de Belfort, située 4 rue des Nouvelles 90000 Belfort, organise une course départementale de serveuses et garçons de café qui se déroulera le 27 août 2022.

### Article 2 Participation

Cette course est ouverte à toute personne physique exerçant le métier de serveuse ou de garçon de café, ou travaillant au sein d'un établissement de café, d'hôtellerie ou de restauration, à la date d'inscription. Ce bulletin devra être retourné au plus tard le 20 août 2022 au comité des fêtes de Belfort 4 rue des Nouvelles 90000 Belfort. Tout bulletin d'inscription incomplet, illisible, raturé sera considéré comme nul. Plusieurs bulletins de participation seront admis par établissement. Les participants s'interdisent de mettre en œuvre ou de chercher tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes de cet évènement et de ce présent règlement. Le comité des fêtes de Belfort se réserve le droit de procéder à toutes vérifications, d'exiger tout justificatif et d'écarter toute personne ne respectant pas totalement le présent règlement. Le bulletin d'inscription sera rempli par l'employeur du candidat et par le candidat lui-même. Les bulletins d'inscriptions comporteront impérativement : le cachet de l'établissement qui présentera son candidat la signature du candidat et la signature de l'employeur. Le candidat doit être titulaire d'un contrat de travail avec l'établissement qui le présente ou en être l'un des dirigeants. En signant le bulletin d'inscription à la Course des serveuses et des garçons de café de Belfort 2020, les concurrents s'engagent à ce que leurs noms, prénoms, établissement employeur, et image soient diffusés par le comité des fêtes de Belfort, sur le site internet de la course, ainsi que sur les supports nécessaires à la promotion de l'évènement. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, ces données seront uniquement conservées pour la bonne gestion de la course. Ils disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes, par courriel : [comitedesfetesdebelfort@gmail.com](mailto:comitedesfetesdebelfort@gmail.com)

**Le port de basket entrainera 7 mn de pénalité.**

### Article 3 Modalité course

Le concurrent ou la concurrente reconnait avoir pris connaissance du règlement, être assuré(e) en responsabilité civile à titre individuelle, et être apte médicalement à la pratique de la course sportive.

## REGLEMENT

Chaque serveuse devra être vêtue d'une tenue professionnelle, à savoir une jupe noire ou un pantalon noir et un chemisier blanc. Chaque garçon de café devra être vêtu d'un pantalon noir et d'une chemise blanche. Le port des chaussures de sport est interdit. Chaque participant devra porter un tablier offert par le partenaire. Le dossier figurera sur le tablier, au dessus ou au-dessous du logo du partenaire, afin de laisser celui-ci apparent. Chaque participant devra présenter lors de son enregistrement une pièce d'identité et un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la manifestation. Les participants mineurs doivent fournir une autorisation parentale. Il est prévu un podium garçon et un podium fille. Chaque podium sera composé de trois gagnants (premier, second et troisième). Ils devront franchir les premiers dans leur catégorie la ligne d'arrivée avec le contenu du plateau le plus intact possible. Les éléments restant sur le plateau seront contrôlés à l'arrivée : La quantité de liquide présente dans les contenants à l'arrivée sera comparée à la quantité de liquide marquée au départ. Chaque centimètre de liquide manquant entraînera de 30 secondes de pénalité. Si l'un des éléments du plateau est vide/cassé/manquant, cela entraînera 7 minutes de pénalité. L'organisateur est souverain dans son verdict : aucune contestation ne sera retenue sur la désignation du gagnant ou de la gagnante. Les modalités de ce concours et des conditions de la course seront verbalement indiquées au départ de la course par le commissaire de course.

### Article 4 Dotations

La gagnante « serveuse » et le gagnant « garçon de café » de la course recevront chacun des lots offerts par les partenaires dont la valeur n'est pas encore connue. Chaque participant (hors gagnants) se verra remettre des lots offerts par les partenaires, il n'y aura pas d'échanges de lots, pas de remboursement, pas de contre-valeur

### Article 5 Communication du règlement

Le présent règlement est adressé à tous les coureurs inscrits à une des courses. Ce règlement est également consultable sur le site internet : [www.cdfbelfort.com](http://www.cdfbelfort.com) Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par l'organisateur dans le respect des conditions énoncées.

### Article 6 Litiges et Responsabilité

Le fait de participer à cette course implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et la renonciation à toute action de recours. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant. Toute interprétation litigieuse du présent règlement ainsi que tous les cas non prévus seront tranchés par le Comité des fêtes de la ville de BELFORT. Le Comité des fêtes de la ville de Belfort se réserve le droit, si les circonstances l'exigeaient d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

### Article 7 Parcours

Il s'agit d'une course de rapidité. Le départ se fera de la place d'Armes à 16 h 00 (inscriptions de 14h30 à 15h45), et les participants devront réaliser un circuit de 3,820 Kms soit deux tours suivant le parcours :

Place d'Armes  
Place de l'Arsenal  
Place grande Fontaine  
Escalier du diable  
Rue du Rosemont  
Place des Bourgeois  
Montée château Milo GEANT  
Parc du château Milo GEANT  
Escalier Milo GEANT  
Place des Bourgeois  
Grande rue  
Place de la petite fontaine  
Grande rue  
Rue Général ROUSSEL  
Rue Georges POMPIDOU  
Rue du Quai  
Place d'Armes  
Rue de la Porte de France  
Place de la République  
Rue du Docteur BARDY  
Rue Georges POMPIDOU  
Rue de la Cavalerie  
Place de la République  
Rue Porte de France  
Place d'Armes  
Rue des 4 Vents  
Rue François NOBLAT  
Rue de l'ancien théâtre  
Rue des Boucheries  
Place de l'Arsenal  
Rue du Canon d'Or  
Rue Edouard MENY  
Place d'Armes



Les six premières filles et les six premiers garçons seront qualifiés pour la finale à Limoges qui se déroulera samedi 28 septembre 2022



## Décharge médicale

(En cas d'absence de certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive)

Je soussigné (e) .....

Décharge le comité des fêtes de BELFORT 4 rue des Nouvelles 90000 BELFORT

De toutes responsabilités en cas de blessures ou dommages  
Survenus lors de ma participation à l'activité suivante:

Course de filles et garçons de café qui aura lieu le Samedi **27 AOUT 2022**  
à BELFORT.

**COURSE MIXTE PARCOURS DE 1 KM 910 SOIT 2  
TOURS DE 3 KM 820**

Lu et approuvé

le

Signature